

Je Sotto ottetto d'aver Spedito l'anni retette a il
Je Milheannini alamo nell' Imp' Reine Academia

1793^{ms}
Bohaneum in unum
convenit. S. S. A. A.
Dum M. M. S. S.
li 8 aprile 1793

Gambro

Je reau de moutain
montant de present
avul Mel. Guite l'accepte

Millennium
procedimus.

Le plus en de l'enseignement est...
de tout de la...
Le plus en de l'enseignement est...
de tout de la...

Le plus en de l'enseignement est...
de tout de la...
Le plus en de l'enseignement est...
de tout de la...

No. 21

LAVI

DE LIBRIS EBVIVCVA

No. 21
64.1
de medicina
de medicina

No. 21

Ms. Milheannini

14 que... 15... 16... 17... 18... 19... 20... 21... 22... 23... 24... 25... 26... 27... 28... 29... 30... 31... 32... 33... 34... 35... 36... 37... 38... 39... 40... 41... 42... 43... 44... 45... 46... 47... 48... 49... 50... 51... 52... 53... 54... 55... 56... 57... 58... 59... 60... 61... 62... 63... 64... 65... 66... 67... 68... 69... 70... 71... 72... 73... 74... 75... 76... 77... 78... 79... 80... 81... 82... 83... 84... 85... 86... 87... 88... 89... 90... 91... 92... 93... 94... 95... 96... 97... 98... 99... 100...

est à insérer
 toutes ou insignifiantes se ce sont les, tout
 d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut

T O L A

est à insérer
 toutes ou insignifiantes se ce sont les, tout
 d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut

est à insérer
 toutes ou insignifiantes se ce sont les, tout
 d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut

est à insérer
 toutes ou insignifiantes se ce sont les, tout
 d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut

est à insérer
 toutes ou insignifiantes se ce sont les, tout
 d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut
 d'ailleurs d'ailleurs, on se souvient qu'on ne peut

DE TITIMBE EBNACV
TOBIVIT

199

Mr. Mithmann
Handel & Medicin
199

199

199ter

JOURNAL DE L'EMPIRE FRANÇAIS.

LE Propriétaire de l'Imprimerie française, nouvellement établie à Naples, et dirigée par un ancien Imprimeur de Paris, a l'honneur de prévenir le Public, qu'à compter du 1.^{er} décembre prochain, il fait paroître, tous les jours, douze heures après l'arrivée de l'Estafette française, LE JOURNAL DE L'EMPIRE FRANÇAIS. Il sera imprimé, ainsi que son FEUILLETON, sous le même format avec le plus grand soin et avec des caractères les plus modernes des meilleurs Fondateurs de Paris.

La réputation de ce Journal, et sa prodigieuse circulation, font espérer que le Public verra avec plaisir le moyen de se procurer cette feuille, douze jours plutôt que par les Courriers ordinaires.

A Rome même, et dans les autres villes de l'Etat Ecclésiastique, ou de la Marche-d'Ancone, les personnes qui desireroient s'abonner à ce Journal, le recevront 6, 8, et 10 jours plutôt que par les Courriers ordinaires.

Le prix de l'abonnement, pour Naples et la Terre de Labour, sera COMME A PARIS, de 15 francs, ou 35 carlins pour 3 mois; 29 francs, ou 66 carlins pour 6 mois; 56 francs, ou 13 ducats pour l'année.

Pour les autres Provinces du Royaume et l'Etranger, l'abonnement sera de 38 carlins pour 3 mois; 72 carlins pour 6 mois; 14 ducats et 2 carlins pour l'année.

Les militaires SEULS, eu égard aux mutations de corps, pourront s'abonner, AU MOIS, à raison de 14 carlins pour le premier mois, et de 13 pour le second.

Les abonnés demeurant à Naples recevront tous les jours le Journal *gratis* chez eux.

Les abonnés de la Terre de Labour, des Provinces et de l'Etranger, le recevront FRANC DE PORT par la Poste.

Le Bureau de l'abonnement est établi à la ci-devant Eglise DEL CARMINELLO, n.^o 203, à Chiaja, et ouvert tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à midi; et le soir depuis 4 jusqu'à 8.

Les abonnés, tant de la Ville que des Provinces et de l'Etranger, sont priés de donner leur adresse exacte et détaillée.

Les abonnés des différentes villes du Royaume ou de l'Etranger, devront affranchir les lettres et l'argent.

NOTA.

Afin de rendre cette feuille plus intéressante pour les abonnés, le Public est prévenu que quand il arrivera des bulletins de LA GRANDE ARMÉE, ou d'autres nouvelles importantes, on retranchera quelques articles inutiles ou insignifiants de ce Journal, pour les y insérer.

Jo Sotto effetto d'aver spedita l'anni retta al
se Milhemmini alamo nell'Imp. Reale academia
di Francia del. Anno de' Dott. Bohanen in un
quattordici al Man. restituita concienot che avam
= danti alla som di scudi sei e duecento, suo
proprio carico in fede di Roma li 8 aprile 1807

per M. l. speciale a Gambero

N. 24 per copia conforme

per obsequio et onore a' suoi non de' membri
per direttore per interiore de' montanti de' present
memori fact come la souza avit M. l. Guite l'accepit

Williamme
Scrittore particolare